DROIT DU TRAVAIL ET SOCIOLOGIE*

MICHEL COUTU

Docteur en droit, professeur émérite de droit du travail à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal et chercheur membre du Centre interuniversitaire de recherche sur la mondialisation et le travail (CRIMT)

* Une première ébauche de ce texte est parue dans É. Racine (dir.), *De la théorie à l'action : le monde du travail démystifié*, JFD Éditions, 2025, p. 21.

RÉSUMÉ

La sociologie du droit du travail témoigne de l'importance centrale d'une prise en compte des différentes pratiques et théories du droit du travail pour comprendre l'ordre social et, en particulier, le champ des rapports collectifs du travail. L'expression « droit du travail » doit être entendue ici au sens sociologique, comme englobant à la fois les manifestations étatiques et extraétatiques du droit. En ce sens, cette discipline n'est pas nouvelle : on en retrouve des éléments fondateurs, entre autres, chez Beatrice et Sydney Webb, Max Weber, John R. Commons et – du point de vue méthodologique – chez Philipp Lotmar. C'est toutefois Hugo Sinzheimer, le théoricien du droit collectif du travail en Allemagne et promoteur d'une approche sociologique du droit, qui le premier s'est attaché à développer de manière systématique cette nouvelle discipline. Celle-ci, après une période d'oubli vu le désintérêt pour le droit longtemps affiché par la sociologie du travail, connaît un fort renouveau, en France en particulier.

MOTS-CLÉS : *Droit du travail, sociologie du droit, relations professionnelles, validité empirique du droit, Hugo Sinzheimer.*

ABSTRACT

The sociology of labour law demonstrates the central importance of taking into account the various practices and theories of labour law in order to understand the social order and, in particular, the field of collective labour relations. The term "labour law" should be understood here in the sociological sense, as encompassing both state and non-state manifestations of the law. In this sense, this discipline is not new: its founding elements can be found, among others, in the work of Beatrice and Sydney Webb, Max Weber, John R. Commons and, from a methodological point of view, Philipp Lotmar. However, it was Hugo Sinzheimer, the theorist of collective labour law in Germany and promoter of a sociological approach to law, who was the first to systematically develop this new discipline. After a period of neglect due to the long-standing lack of interest in law on the part of labour sociology, this discipline is now experiencing a strong revival, particularly in France.

KEYWORDS: *Labour law, Legal sociology, Industrial relations, Law effectiveness, Hugo Sinzheimer.*

POUR CITER CET ARTICLE :

C. Coutu, « Droit du travail et sociologie », *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*, 2026, n° 1, p. 6.